

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2024

RÉPONSES DU CONSEIL MONDIAL AUX PROPOSITIONS D'AMENDEMENT FIGURANT DANS LE DOCUMENT 5B DE L'AGE

AOÛT 2024



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES

Réponses du Conseil mondial aux propositions d'amendement figurant dans le document 5b de l'AGE

Le Conseil mondial remercie les Organisations membres qui ont soumis des propositions d'amendement aux fins d'examen à l'Assemblée générale extraordinaire (AGE). Lors des conférences mondiales, le Conseil mondial donne son avis sur les propositions d'amendement avant les sessions de vote. Toutefois, comme l'AGE est un événement virtuel d'une seule journée, le Conseil mondial a choisi de partager ses réflexions à l'avance afin de contribuer de manière constructive au débat qui précède l'AGE.

Vous pouvez consulter le texte intégral relatif aux propositions de motion et d'amendement en cliquant sur [Document 5b de l'AGE](#).

Si les OM ont des questions, elles peuvent envoyer un courriel à ce sujet à membershipfeereview@waggs.org.

Proposition de motion 1.1 – Première année d'adhésion gratuite pour les nouvelles Organisations membres

Proposition d'amendement 1.1 (A) du Liban

Le Conseil mondial soutient cette proposition d'amendement et considère qu'elle améliore le texte original de la proposition de motion 1.1.

Le Conseil mondial convient que la proposition d'amendement clarifie l'intention de la proposition de motion et réduit les risques de malentendu.

Proposition de motion 1.5 – Application d'une majoration pour tenir compte de l'inflation

Proposition d'amendement 1.5 (A) des États-Unis

Le Conseil mondial soutient cette proposition d'amendement et considère qu'elle améliore le texte original de la proposition de motion 1.5.

Le Conseil mondial convient que supprimer le terme "sera" et le remplacer par le terme "peut" reflète plus fidèlement l'intention de la proposition de motion 1.5. Le Conseil mondial s'engage à fournir une justification pour tout changement lié à l'inflation qui peut être appliqué aux cotisations dans le futur.

Proposition de motion 1.6 – Flexibilité pour ajuster les frais sur une base individuelle

Proposition d'amendement 1.6 (A) des États-Unis

Le Conseil mondial soutient cette proposition d'amendement et considère qu'elle améliore le texte original de la proposition de motion 1.6.

Le Conseil mondial convient que la politique en matière de cotisation doit inclure des directives claires et transparentes pour l'examen de cas exceptionnels, ce qui renforcera notre engagement en faveur de l'équité et de l'inclusion au sein de notre Mouvement mondial. Le Conseil mondial convient qu'il est utile d'inclure un plus grand nombre d'exemples de circonstances exceptionnelles potentielles, en particulier pour préciser que ces circonstances peuvent être dues à des facteurs internes à l'Organisation membre, ainsi qu'à des facteurs externes.

Proposition d'amendement 1.6 (B) du Liban

Le Conseil mondial comprend et apprécie l'intention de cette proposition d'amendement de préserver les revenus de l'AMGE issus des cotisations.

Sur la base de l'expérience acquise dans des cas exceptionnels, le Conseil mondial est d'avis qu'il serait préférable de ne pas fixer une limite de 25 % de réduction. Nous pensons qu'il est essentiel de laisser au Conseil mondial la possibilité d'ajuster les cotisations sur une base individuelle afin de réagir efficacement aux défis uniques auxquels sont confrontées les Organisations membres. Par conséquent, le Conseil mondial ne soutient pas cette proposition d'amendement.

Toutefois, il serait possible de respecter cette limite si les Organisations membres approuvent cette proposition d'amendement et avec une mise à jour de la politique en matière de cotisation en conséquence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 14 SEPTEMBRE 2024



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES